

ORIGNY EN THIERACHE



Bulletin 46

Mars 2020

Compte rendu du conseil municipal du 21 décembre 2019

Objet : convention pour l'installation et l'hébergement des équipements nécessaires à la mise en place de l'infrastructure de télérelève des compteurs communicants pour la distribution publique de gaz naturel

Madame Le Maire explique aux élus de la commune que depuis plusieurs années, les attentes des clients et des fournisseurs, relayées par les autorités concédantes et les associations, s'expriment en faveur :
d'une plus grande fiabilité du comptage, d'une augmentation de la fréquence des relevés pour une meilleure maîtrise des consommations et de la mise à disposition de données pour une facturation systématique sur index réels.

Le déploiement généralisé de l'infrastructure et des compteurs communicants gaz de GRDF permet de répondre à ces attentes. Le projet de GRDF a fait l'objet d'une large concertation, sous l'égide de la Commission de Régulation de l'Energie depuis 2009, et s'inscrit dans un cadre juridique bien défini, aussi bien au niveau européen (directive de 2009...) que national (Grenelle de l'Environnement, Loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte...). Ce projet « Compteurs Communicants Gaz » est donc un projet d'efficacité énergétique, orienté vers les consommateurs, poursuivant deux objectifs majeurs :

le développement de la maîtrise de l'énergie par la mise à disposition plus fréquente de données de consommation, l'amélioration de la qualité de la facturation et de la satisfaction des clients par une facturation systématique sur index réels et la suppression des estimations de consommations

Cette technologie nécessite la pose d'un émetteur-récepteur sur un point haut de la commune, la mairie ou l'église par exemple, selon la qualité de réception.

Après avoir entendu cette présentation par Madame Le maire et après délibération du conseil municipal. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise :

Madame Le maire à signer ladite convention pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télé-relève en hauteur et à compléter le moment venu les annexes.

Décision Budgétaire Modificative N°1

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valider la décision Budgétaire modificative N°1 :

Section de Fonctionnement :

Dépenses

D 60624 : Produits de traitement	- 4 000,00 €
D 615221 : Bâtiments publics	- 5 000,00 €
D 615228 : Autres bâtiments :	- 6 000,00 €
D 6411 : Personnel titulaire :	+ 20 000,00 €

Recettes

R 7788 : Produits exceptionnels divers: + 5 000,00 €

Section d'Investissement :

Dépenses

D 10226 : Taxe d'Aménagement	+ 500,00 €
D 2041582-27 : Eclairage public	+ 4 500,00 €
D 21578-18 : Achats matériel	- 2 500,00 €

Recettes

R 10222 : FCTVA + 2 500,00 €

Approbation de la modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de Origny-en-Thiérache :

Madame le Maire rappelle les raisons qui ont conduit la communauté de communes des Trois Rivières à engager la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Origny-en-Thiérache :
Permettre en zone A les annexes et extensions des maisons d'habitation existantes (conformément à l'Article L 151-12 du CU)

Supprimer deux emplacements réservés

Revoir la rédaction de l'Article 11 concernant les aspects extérieurs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'émettre un avis favorable à l'approbation du dossier de modification simplifiée du PLU tel qu'annexé à la présente,

Demande à la Communauté de Communes des Trois Rivières de bien vouloir Inscrire à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire l'approbation de la modification simplifiée du PLU de Origny-en-Thiérache.

Concours du Receveur Municipal –Attribution d'indemnité de conseil

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 10 voix pour et 4 voix contre

Décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptables définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983.
d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Dominique LADAN, Receveur municipal, à partir du 01/04/2019.

Dissolution CCAS

Madame le Maire expose qu'en application de l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans les communes de moins de 1500 habitants et peut être dissous par délibération. Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRE.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide

de dissoudre le CCAS à compter du 31 décembre 2019

de transférer le budget du CCAS sur celui de la Commune

d'exercer directement les compétences du CCAS notamment prise en charge des colis de fin d'année pour les habitants de la commune de 70 ans et plus, secours d'urgence, aides exceptionnelles

Demande de subventions pour le remplacement chaudière école rue du stade

Dans le cadre de son programme d'investissement 2020, la commune d'Origny-en-Thiérache souhaite procéder au remplacement de la chaudière de l'école primaire située rue du stade.

L'opération est estimée selon devis à 16 543,68 € H.T. soit 19 852,42 € T.T.C.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Etat DETR	45 %	soit 7 855,06 €
Conseil Départemental (API)	25 %	soit 4 363,92 €
Commune	30 % + T.V.A	soit 8 727,85 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de solliciter une subvention de la DETR de 45 % sur un montant subventionnable hors taxe de 16543,68 € et une subvention Aisne Partenariat Investissement de 25 % et s'engage à réaliser ces travaux dans un délai de deux ans.

Demande de subventions pour la mise en conformité électrique de l'église

Dans le cadre de son programme d'investissement 2020, la commune d'Origny-en-Thiérache souhaite procéder à la mise en conformité électrique de l'église. L'opération est estimée selon devis à 17 455,69 € H.T. soit 20 946,83 € T.T.C.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Etat DETR	45 %	soit 7 855,06 €
Conseil Départemental	25 %	soit 4 363,92 €
Commune	30 % + T.V.A	soit 8 727,85 €

Même procédure et même conclusion acquise à l'unanimité

Demande de subvention Aisne Partenariat Investissement pour la mise aux normes et le renforcement du réseau informatique et vidéo protection de la mairie

Dans le cadre de son programme d'investissement 2020, la commune d'Origny-en-Thiérache souhaite procéder à la mise aux normes et au renforcement du réseau informatique et de la vidéo protection de la Mairie.

Les travaux sont estimés selon devis à 35 146,22 € H.T. soit 42 175,46 € T.T.C.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Etat DETR	45 %	soit 15 815,80 €
Conseil Départemental	25 %	soit 8 786,55 €
Commune	30 % + T.V.A	soit 17 573,11 €

Même procédure et même conclusion acquise à l'unanimité

Demande de subvention DETR pose d'une borne incendie

Dans le cadre de son programme d'investissement 2020, la commune d'Origny-en-Thiérache souhaite faire poser une nouvelle borne d'incendie à l'angle de la rue du Blanc Fort et de la rue des Hurées.

Les travaux sont estimés selon devis à 2 575,38 € H.T. soit 3 090,46 € T.T.C.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Etat DETR	40 %	soit 1 030,15 €
Conseil Départemental	40 %	soit 1 030,15 €
Commune	20 % + T.V.A	soit 1 030,16 €

Même procédure et même conclusion acquise à l'unanimité

Demande de subvention Aisne Partenariat Voirie trottoirs RD 363

Dans le cadre de son programme d'investissement 2020, la commune d'Origny-en-Thiérache souhaite réaliser la mise aux normes du cheminement piéton sur la RD 363 en procédant à la réfection des trottoirs.

Le montant des travaux est estimé selon devis à 48 307,60 € H.T. soit 57 969,12 € T.T.C.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Etat DETR	33 %	soit 15 941,51 €
Conseil Départemental	47 %	soit 22 704,57 €
Commune	20 % + T.V.A	soit 19 323,04 €

Même procédure et même conclusion acquise à l'unanimité

Demande de subvention Aisne Partenariat Voirie réfection de la chaussée de la VC 6 rue Chantraine

Dans le cadre de son programme d'investissement 2020, la commune d'Origny-en-Thiérache souhaite procéder à la réfection de la chaussée de la VC 6 rue Chantraine.

Le montant des travaux est estimé selon devis à 23 467,20 € H.T. soit 28 160,64 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de solliciter une subvention Aisne Partenariat Voirie de 47% sur un montant subventionnable hors taxe de 23 467,20 € et s'engage à réaliser ces travaux dans un délai de deux ans.

Demande de subvention Aisne Partenariat Voirie réfection de la chaussée de la VC 38 ancienne route d'Hirson

Dans le cadre de son programme d'investissement 2020, la commune d'Origny-en-Thiérache souhaite procéder à la réfection de la chaussée de la VC 38 ancienne route d'Hirson.

Le montant des travaux est estimé selon devis à 8 050,00 € H.T. soit 9 660,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de solliciter une subvention Aisne Partenariat Voirie de 47% sur un montant subventionnable hors taxe de 8 050,00 € et s'engage à réaliser ces travaux dans un délai de deux ans.

Demande de subvention Aisne Partenariat Investissement pour acquisition porte-outil

Dans le cadre de son programme d'investissement 2020, la commune d'Origny-en-Thiérache souhaite acquérir un porte-outil avec accessoires de désherbage et balayage.

L'achat est estimé selon devis à 12 979,00 € H.T. soit 15 574,80 € T.T.C.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de solliciter une subvention Aisne Partenariat Investissement de 25 % sur un montant subventionnable hors taxe de 12 979,00 € et s'engage à réaliser cet achat dans un délai de deux ans.

Etat Civil

NAISSANCES

06 juillet 2019	Yann de Jonathan MINEZ et de Amandine LARZILLIERE
13 juillet 2019	Elena de Damien DUCHESNE et de Aline LELOUP
19 décembre 2019	Léandre de Samuel NAILLON et de Amélie MOURET
02 janvier 2020	Léonie de Guillaume DELAPORTE et de Céline LEDUC

DECES au 11 février 2020

07 novembre 2019	Henriette CHARTON, 93 ans, maison de retraite
26 novembre 2019	Dominique LABOIS, épouse CLIN, 65 ans
28 novembre 2019	Francine EPHRAÏM, veuve HYEANS, 89 ans
03 décembre 2019	Bernard MABILOTTE, 80 ans
16 décembre 2019	Bernard LEFÈVRE, 89 ans
26 décembre 2019	Jean-Pierre KOWALEWSKI, 81 ans
29 janvier 2020	Roger LEROY, 88 ans, maison de retraite

On retiendra que la commune a connu en 2019:
10 naissances,
8 mariages et
30 décès.

Agenda

Foire de Paris avec le comité des fêtes le 10 mai 2020 (attention, places limitées)

Sont prévus : sortie à Paris le samedi 1^{er} août (programme à préciser) et le marché de Noël à Cologne le 5 décembre.

Fête d'Origny, les 20 et 21 juin 2020 et professions de foi le samedi 20 juin à 10h30.

17 mai, brocante des Amis de la Plaine et du bois des Routières.

Le comité des fêtes d'Origny-en-Thiérache vous propose:

Dimanche 10 mai 2020

Départ 7h - retour vers 22h

Foire de Paris

Porte de Versailles-Paris



35€ par adulte

25€ enfant de 7 à 14 ans / 20 € jusque 7 ans

Renseignements et réservation auprès de Céline

06/25/31/26/79

Paiement à la réservation

Manifestations de fin d'année

Vœux aux enseignants et au personnel communal

Comme chaque année, la municipalité a souhaité honorer les enseignants auriniens et le personnel communal. Mme Le Maire a souligné le sérieux et le professionnalisme de chacun, les premiers œuvrant avec patience et détermination auprès des enfants et les seconds mettant tous leurs efforts à travailler pour le bien des administrés et la bonne tenue des espaces communaux.



Colis aux aînés



Le samedi 7 décembre, les aînés étaient invités au concert de Noël généreusement interprété par l'harmonie municipale. La première partie nous faisait voyager sur le thème de la Chine tandis qu'en deuxième partie on rêvait avec les airs de Noël bien connus de tous. C'est un public un peu clairsemé qui profitait avec enthousiasme de cette belle interprétation. Suite à ce concert, la commune, par l'intermédiaire du CCAS, distribuait un joli et gourmand colis de Noël que les nombreux absents pouvaient retirer en mairie dans la quinzaine. Ce sont quelques 250 personnes qui ont ainsi été gâtés.

Noël des enfants



Le mercredi 18 décembre, le comité des fêtes avait invité les enfants de la commune pour un bel après midi récréatif. Une nouvelle fois, c'est Vincent Horcholle, guitariste, qui proposait aux enfants un spectacle interactif mêlant chants et danses. Les nombreux enfants présents jouaient volontiers le jeu et participaient avec enthousiasme à cette animation. Après ce spectacle, un autre intervenant avait la faveur des enfants, tout vêtu de rouge et à la barbe déjà blanche... Il était venu de loin... chargé de friandises qu'il distribua généreusement aux enfants qui pouvaient également profiter d'un appétissant gouter.

Sainte Cécile



Tradition respectée: l'harmonie municipale fêtait la Ste Cécile le 14 décembre. Une messe célébrée par l'abbé Delattre était embellie par quelques pièces de Berlioz. C'était l'occasion pour l'assemblée d'admirer la belle crèche réalisée par quelques enfants en catéchèse.



Les musiciens et leurs invités se retrouvaient ensuite en salle polyvalente où Mme le Maire et Mr Michel procédèrent à la remise des diplômes et des médailles. Mme Leclerc, chef de musique recevait un diplôme honorifique récompensant ses 40 années de service auprès de l'harmonie.



Sainte Barbe



A l'occasion de la Ste Barbe, les sapeurs pompiers volontaires auriniens étaient réunis autour de leur chef, le lieutenant Choquet, du Maire, Madame Pinckers et de quelques personnalités locales. Monsieur Choquet dressait le bilan des interventions de l'année écoulée, à savoir quelques 89 sorties. Mme Pinckers revenait sur le rôle essentiel de ce corps au travers de ses missions et remerciait ces hommes et femmes dévoués et disponibles pour leur participation aux diverses cérémonies de la commune. Au cours de cette petite cérémonie, le caporal-chef Sébastien Cazé recevait les galons de sergent et le lieutenant Choquet, l'insigne de chef de centre échelon argent.

Vœux à la population



Le 19 janvier, Madame Le Maire et son conseil recevaient la population pour la traditionnelle cérémonie des vœux. C'était le moment de revenir sur l'essentiel des réalisations dans la commune au cours de l'année écoulée et de rappeler l'action des personnels pour le bien vivre de notre communauté. Parmi les travaux, il y a eu ceux de voirie, rue de Vervins visant à ralentir la circulation. C'était l'occasion pour Mme

Pinckers d'encourager une nouvelle fois la population au civisme



Respecter les règles de circulation, respecter les biens communs, participer à l'entretien de la commune... autant d'attitudes participant au bien vivre ensemble.

Le contexte électoral à venir ne permettait pas d'évoquer les projets de l'année 2020. Mme Pinckers terminait son intervention en adressant à tous ses vœux de santé, prospérité et réussite. Après les interventions de Mr Thomas et de Madame Fournier, l'assemblée était invitée au verre de l'amitié.

Maison de retraite St Vincent de Paul

Le 10 janvier, Madame le Maire et quelques conseillers se sont rendus auprès des résidents auriniens pour leur adresser les bons vœux de la municipalité. A cette occasion, les aînés reçurent une fleur et une boîte de chocolats.

Le 16 janvier, Mr Coustenoble, directeur de l'établissement recevait, à l'occasion de la cérémonie de vœux Mme Le Maire ainsi que des personnalités locales. Chacun put s'exprimer. Tous soulignaient l'importance du soin à la personne, assuré avec professionnalisme et humanité par un personnel dévoué.



Rappelons encore que la municipalité contribue à l'ouverture de la résidence au village lors des animations de la fête communale par exemple. L'école aussi participe à cette ouverture en particulier avec le projet intergénérationnel mené par Céline Loize. Outre l'association des bénévoles qui donnent beaucoup de temps pour le bien et le confort des résidents intervient également l'association Jalmalv: « Jusqu'à la mort, aimer la vie ». Deux bénévoles interviennent régulièrement à la demande du directeur en complémentarité du personnel soignant. Il sont à l'écoute des résidents, tout particulièrement ceux qui ne voient plus de proches.

Une de ces bénévoles rapporte ces propos : « Nous passons un bon moment à commenter la photo qui est sur sa table de nuit. Elle est contente que je lui remémore un petit bout de sa vie ».

L'association recherche des bénévoles, comme elle l'a déjà annoncé sur le panneau lumineux de la mairie. Si vous êtes intéressé, appelez le 06 17 39 01 54.

Echanges CM1 et les aînés

Nous avons évoqué au dessus l'action de Céline Loize auprès des résidents de la maison de retraite St Vincent de Paul. Dans ce cadre et à l'occasion de Noël, les enfants de CE1 sont venus chanter et danser devant de nombreux résidents et une partie du personnel. Ils avaient préparé cette intervention depuis longtemps au prix de nombreuses répétitions. Après, ce petit spectacle, les enfants profitaient d'un goûter partagé dans une chaleureuse convivialité. La même bonne humeur régnait la veille lors du repas pris en commun suite à l'invitation des résidents.



Sortie culturelle à Laon



Les élèves de Grande Section de Patricia Ménesse et ceux de CM1 de Sophie Férez ont profité d'une sortie à Laon pour découvrir un artiste peintre et la cathédrale. C'est Pierre Emilien Grenier qui accueillit ces enfants pour leur faire découvrir ses créations.



Ses principales sources d'inspiration sont la ville de Laon et l'époque médiévale. Artiste très accueillant, il reçut les enfants avec beaucoup d'attention et de pédagogie. « Enfin un artiste vivant » disait l'un d'eux ! Dans un autre domaine, la visite de la cathédrale fut aussi un temps fort et impressionnant plus d'un enfant. Visite guidée et fort enrichissante pour les enfants qui paraissaient bien petits dans cet édifice grandiose.

La boîte à livres

Depuis quelques semaines une bibliothèque est installée dans le hall d'entrée de la mairie. Les personnes qui le souhaitent sont invitées à emprunter des livres gratuitement, avec pour seule obligation, les soigner et les rapporter après les avoir lus. Mais on attend aussi que les volontaires y déposent des livres pour en faire profiter les personnes intéressées. Objectif: favoriser la lecture et le partage autant du livre lui-même que du plaisir engendré par la découverte de l'œuvre. Tous les types de livres sont bienvenus.



Culture et divertissement



Dimanche 9 février s'est achevée la saison 2019-2020 du petit théâtre d'Origny. Cette saison encore aura été un grand succès au point qu'une soirée supplémentaire s'est imposée pour satisfaire la demande. Il est vrai que de voir débarquer la famille « Gérard Manvut » à l'Elysée depuis sa ferme thiérachienne est une source abondante de situations comiques et de quiproquos. Entre le vrai et le faux président, tout le monde se trompe ! Le public, lui ne s'y trompe pas, il rit à volonté et est déjà prêt pour la prochaine saison.



Travaux



La saison est propice aux travaux d'intérieur. C'est Bruno Sanglier, employé communal, qui a rénové deux des bureaux de la mairie, ceux de Madame le Maire et des adjoints. Un grand coup de gaîté et de lumière, c'était vraiment nécessaire. Le coût de l'opération est très modeste car il se limite à l'achat des matériaux.



Maisons illuminées



Une fois encore, de nombreux habitants ont illuminé nos rues, plongées dans la nuit hivernale, en décorant avec beaucoup de goût leurs maisons et jardins. Qu'ils en soit tous vivement remerciés.

On avait demandé avec insistance dans le dernier bulletin (le n° 45) ainsi qu'au tableau d'affichage sur la mairie que les personnes qui souhaitent participer au concours des maisons illuminées, voire pour cet été, des maisons fleuries, s'inscrivent ou se réinscrivent afin d'actualiser les listes. Il n'y a eu que 14 participants déclarés. Nous renouvelons cet appel pour les saisons à venir. Le top 5 du classement est le suivant: Orfany Yohan, Josquin Cathy, Vallet Daniel, Landroit Ghislain et Hobart Corinne.

Petits rappels au civisme

Il faut une nouvelle fois rappeler aux propriétaires de chiens la nécessité de respecter l'espace public en empêchant les déjections de leur animal sur les lieux publics (trottoirs, places, pelouses, ...). Il est de toute façon facile de ramasser ces déjections accidentelles... en se munissant de sacs adéquats si l'animal a acquis de mauvaises habitudes !

Autre problème, les papiers et petits débris.

Faisons en sorte que l'espace public soit aussi propre que l'on voudrait le voir.

Le jour du ramassage des ordures ménagères, par exemple, est propice aux pertes de déchets divers sur les trottoirs. Que chacun de nous se sente concerné par la propreté de son voisinage en n'hésitant pas à ramasser ces débris.

